Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

ID: 026-212600050-20200616-2020_060-BF

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 juin 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice: 19 Qui ont pris part à la délibération: 19

Date de la Convocation: 11/06/2020 Date d'affichage: 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le seize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents: Jean-Michel GAMORE-Mylène DELORME-Christophe GRANGER-Mathilde SAVARY-GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET-Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés: Nathalie MARECHAL (pouvoir donné Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-036: Approbation du compte administratif 2019 de la commune

Sous la présidence de M. le Maire ; le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 de la commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses

1 257 792, 56 €

Recettes

1 285 034, 38 €

Excédent de clôture :

27 241, 82 €

Investissement

Dépenses

520 469, 56 €

Recettes

814 917, 11 €

Excédent de clôture : 294 447, 55 €

Restes à réaliser : 322 927, 79 € en dépenses et 182 288 € en recettes

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

> POUR: 18 CONTRE: 0 ABSTENTION: 1

Fait à ALLAN

Yves COURBIS, Maire